

COMPTE RENDU REUNION DU 07 FÉVRIER 2022

Présents : ROUX Michel, PICHON Sébastien, GERARD Corinne, BARBIER Christian, DEROBINSON Catherine, ARNAUDET Stéphane, BOUVARD David, HORN Jean-Claude, TERNAUX Francine, ROUX Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : DÉLIOT Magali, DAGRÉOU Karl, ALBALAD Matthieu, GASSEN Isabelle, GENEAU Virginie

M. ARNAUDET Stéphane a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme DÉLIOT Magali a donné pouvoir à Mme GERARD Corinne pour voter en son nom
M. DAGRÉOU Karl a donné pouvoir à M. ROUX Michel pour voter en son nom
M. ALBALAD Matthieu a donné pouvoir à M. PICHON Sébastien pour voter en son nom
Mme GASSEN Isabelle a donné pouvoir à Mme GERARD Corinne pour voter en son nom

Ouverture de la séance du Lundi 07 février 2022 à 20H10.

1) Contrat de protection juridique « JURIPACTE »:

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du contrat de protection juridique « juripacte » souscrit auprès de la SMACL par l'Association des Maires de la Charente-Maritime.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 1 an et de régler la prime d'assurance d'un montant de 241,05 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et autorise M. le Maire à 15 voix pour, quorum obtenu :

- à signer le renouvellement du contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

2) Convention de fourrière 2022 :

Deux formules s'offre :

- Formule A : « tout compris » (déplacement SPA + prise ne charge animal en fourrière)
0,50€/habitant
- Formule B : « sans déplacement » à 0 ,45 €/habitant (683 x 0,45 €= 307,35 €)

Vote du Conseil Municipal :

Formule A : 0 pour

Formule B : 15 pour

0 abstention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et autorise M. le Maire à 15 voix pour, quorum obtenu :

- à accepter l'adhésion 2022 à la S.P.A de SAINTES en formule B, à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

* Divers

La séance est levée à 21 h 45.